

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 10 février 2015**

---

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	22
Conseillers représentés	05
Conseiller absent	00

Le mardi 10 février deux mille quinze le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué le trois février deux mille quinze s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE.

La séance est ouverte à dix neuf heures trente en présence de :

Mme Mireille GILIBERT – Mr Sébastien METAY – Mr Eric GERMAIN-CARA – Mme Christiane CLUNIAT – Mme Ghislaine VERGNET – Mme Bernadette BOUTHIER – Mr Jean CHENAVIER – Mr Daniel GERARD – Mme Corinne DEVIN – Mme Frédérique POINT – Mr Jean-Yves GARNIER – Mr Lionel LABROT – Mr Patrice BAULE – Mr Pedro JERONIMO – Mr Frédéric RAYMOND – Mr Julien SERVOZ – Mr Jacky LAVERDURE – Mr Dominique MASSON – Mme Eliane MINE – Mr Christophe VIGNON – Mme Séverine FOUACHE

Conseillers absents représentés :

Madame Marie-Thérèse ROBERT représentée par Madame Mireille GILIBERT

Madame Nunzia MAZZILLI représentée par Monsieur Eric GERMAIN-CARA

Madame Marielle COUP représentée par Monsieur Joël GULLON

Madame Christèle GACHET représentée par Monsieur Jean CHENAVIER

Madame Isabelle PERENON-PILLON représentée par Monsieur Jacky LAVERDURE

Conseiller absent :

//

Secrétaire de séance :

Monsieur Julien SERVOZ

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2014 est adopté à l'unanimité après modifications.

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### Point 01 - Administration Générale : Transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques

A l'unanimité le conseil municipal approuve le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de communes pour la couverture Très Haut Débit Numérique du territoire.

### Point 02 - Administration Générale : Cimetière communal – rétrocession à la commune d'une concession de terrain au cimetière

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la rétrocession d'une concession d'un particulier à la collectivité dans le cimetière communal avec un remboursement d'un montant de 308.20€.

### Point 03 - Personnel : Convention avec la commune de Bossieu – mise à disposition d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

La mise à disposition provisoire et pour quelques heures d'un agent administratif à la commune de Bossieu du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2015 est acceptée à l'unanimité.

### Point 04 - Finances : Indemnité de conseil allouée au comptable public

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue par 20 voix pour – 01 voix contre – 06 abstentions d'attribuer une indemnité de conseil du Receveur Municipal au taux maximum.

### Point 05 - Finances : Location de véhicule utilitaire neuf – levée de l'option d'achat

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à racheter un véhicule dont le crédit-bail d'une durée de 5 ans (60 mois) est arrivé à échéance le 05 décembre 2014.

### Point 06 - Vie associative : Tarifs spectacle du 28 février 2015

Les tarifs du spectacle de Serge Papagalli du 28 février 2015 sont approuvés à la majorité absolue par 21 voix pour et 06 abstentions.

### Point 07 - Travaux : Demande de subvention pour travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité à l'Hôtel de Ville

Dans le cadre du réaménagement du bâtiment de l'Hôtel de Ville et pour offrir une accessibilité du rez-de-chaussée des services communaux, l'assemblée à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour ces travaux estimés à 157 260€TTC.

### Point 08 - Urbanisme : Acquisition de la parcelle section BB n° 20 avenue Maréchal Foch

Afin d'améliorer la sécurité routière au carrefour avenue Maréchal Foch et Chemin des Meunières, l'assemblée autorise le maire à acquérir une parcelle de 61 m<sup>2</sup> pour un montant de 4 500€.